A decorative vertical bar on the left side of the page, composed of several stacked rectangular segments in shades of green, brown, and beige.

**COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES
RELATIVE AUX COÛTS DES EXONERATIONS FISCALES
ET DOUANIERES ACCORDEES
A FIN MARS 2021**

INTRODUCTION

La présente Communication vise à rendre compte au Gouvernement de la situation des dépenses fiscales à fin mars 2021.

Les dépenses fiscales sont des exonérations fiscales et douanières accordées à des opérateurs économiques, dans le cadre de l'exécution de projets définis ou de la réalisation d'opérations spécifiques. Elles se traduisent notamment par une renonciation à des recettes, par l'Etat et/ou les collectivités territoriales.

L'objet de cette Communication est de faire connaître le niveau des coûts financiers des exonérations fiscales et douanières supportées à fin mars 2021, en vue de prendre les dispositions idoines, dans la perspective de leur rationalisation.

I- Situation générale des exonérations

Les exonérations relèvent essentiellement du domaine de la loi et découlent de divers textes, notamment :

- le Code Général des Impôts, le Code des Douanes, le Code des Investissements ;
- les Codes sectoriels (Minier et Pétrolier) ;
- les accords de siège, les conventions, traités et accords internationaux ;
- les accords de financement ;
- les conventions particulières dans lesquelles l'Etat est partie prenante ;
- la loi relative à la Zone Franche Biotechnologique et des Technologies de l'Information et de la Communication (ZBTIC) ;
- la loi relative au régime d'entreprise franche de transformation de produits halieutiques (EFTPH) ;
- divers autres textes contenus dans les annexes fiscales aux lois de finances.

Au titre du premier trimestre 2021, les exonérations fiscales et douanières s'établissent à **87,1 milliards de FCFA** contre **77,4 milliards de FCFA** à la fin du premier trimestre 2020, soit une hausse de **9,7 milliards de FCFA** (+12,5%). Ce rebond sur la période résulte de l'accroissement du nombre de bénéficiaires des mesures de faveur qui est passé de 9 809 à la fin du premier trimestre 2020, à 11 226, à la fin du premier trimestre 2021.

Les exonérations globales de 87,1 milliards de FCFA se déclinent suivant les dérogations accordées au titre de la fiscalité de porte à hauteur de 55,3 milliards de FCFA (63,4%) et de la fiscalité intérieure pour un montant de 31,8 milliards de FCFA (36,6%).

Elles représentent 6,6% des recettes brutes mobilisées par les deux administrations à la fin du premier trimestre 2021, alors qu'elles se situaient à 7,2%, à la fin du premier trimestre 2020.

II- Structure des exonérations par nature d'impôts, droits et taxes

La structure des exonérations par nature d'impôts, droits et taxes à fin mars 2021 est déclinée ainsi qu'il suit :

- **59,6 milliards de FCFA** au titre de la TVA (68,4%) contre 53,4 milliards de FCFA à fin mars 2020, soit une hausse de 6,2 milliards de FCFA (+11,6%), du fait principalement des exonérations accordées dans le cadre des acquisitions de papier sécurisé par les Administrations (+6,0 milliards de FCFA) et des dons dans le cadre des projets de l'Etat ;
- **15,0 milliards de FCFA** au titre des droits de douane (17,2%) contre 13,1 milliards de FCFA à fin mars 2020, soit une hausse de 1,9 milliard de FCFA (+14,5%), en lien notamment, avec les exonérations accordées sur les importations dans le cadre du projet de la construction du terminal céréalier au Port Autonome d'Abidjan et des importations dans le cadre de l'extension de la centrale thermique de AZITO ENERGIE ;

- **5,2 milliards de FCFA** au titre de la taxe sur les produits pétroliers (6,0%) contre 2,5 milliards de FCFA à fin mars 2020, soit une hausse de 2,7 milliards de FCFA (+108,0%) ;
- **2,1 milliards de FCFA** au titre de la contribution des patentes (2,4%) contre 2,8 milliards de FCFA à fin mars 2020, soit une baisse de 0,7 milliard de FCFA (-25,0%) ;
- **5,2 milliards de FCFA** d'exonérations pour les autres natures d'impôts, droits et taxes (6,0%) contre 5,7 milliards de FCFA à fin mars 2020, soit une baisse de 0,5 milliard de FCFA (-8,8%).

III- Structure des exonérations par source légale

A la fin du premier trimestre 2021, les dépenses fiscales les plus importantes, proviennent des dérogations accordées au titre :

- des conventions particulières avec l'Etat, pour un montant d'exonération de **49,1 milliards de FCFA** (56,4%). Ces exonérations sont principalement accordées dans le cadre de la réalisation de projets de développement d'infrastructures, notamment thermiques, énergétiques et électriques, de construction du terminal céréalier du Port Autonome d'Abidjan et de soutien aux actions des Ministères en charge de la sécurité et de la défense ;
- du Code Général des Impôts pour un montant de **15,8 milliards de FCFA** (18,1%), essentiellement en matière de TVA et d'impôt sur les BIC, en lien avec les opérations réalisées par les entreprises minières et l'exécution de projets publics ;
- des Codes sectoriels (pétrolier et minier) pour un montant de **11,7 milliards de FCFA** (13,4%), découlant principalement des conventions signées avec les entreprises de ce secteur ;
- du Code des Investissements pour **2,9 milliards de FCFA** (3,3%) ;
- des conventions, traités et accords internationaux pour un montant de **4,4 milliards de FCFA** (5,1%) ;
- des mesures issues des autres lois et dispositions diverses pour un montant de 3,2 milliards de FCFA (3,7%).

IV- Structure des exonérations par secteur d'activités

La structure des exonérations par secteur d'activités à fin mars 2021 se présente comme suit :

- Industrie : **24,1 milliards de FCFA** (27,7%) ;
- Services : **22,4 milliards de FCFA** (25,7%) ;
- Administration : **20,4 milliards de FCFA** (23,4%) ;
- BTP : **14,7 milliards de FCFA** (16,9%) ;
- Commerce : **5,1 milliards de FCFA** (5,8%) ;
- Autres secteurs (artisanat, agriculture et agro-industrie) : **0,4 milliard de FCFA** (0,5%).

CONCLUSION

Les exonérations fiscales et douanières se chiffrent à 87,1 milliards de FCFA à fin mars 2021. Elles affichent une hausse de 9,7 milliards de FCFA, soit +12,5% par rapport au niveau enregistré à fin mars 2020.

Le montant des exonérations accordées à fin mars 2021 au titre de la fiscalité intérieure représente 36,6% des dépenses fiscales contre 63,4% pour celles liées à la fiscalité de porte. Les dépenses fiscales restent importantes en matière de TVA, de droits de douane, de taxes sur les produits pétroliers et de patente.

Les secteurs d'activités ayant majoritairement bénéficié des exonérations demeurent principalement l'industrie, les services, l'administration et les BTP.

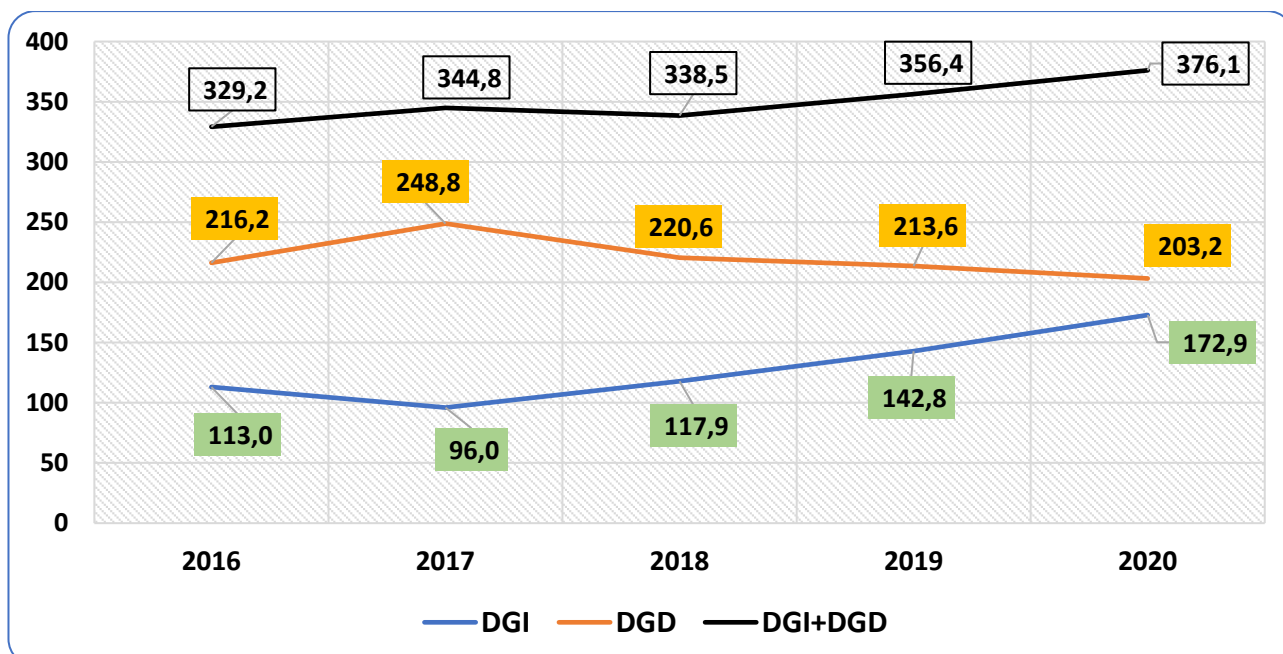
Par ailleurs, la classification des coûts par source légale indique que les exonérations issues des conventions particulières avec l'Etat, du Code Général des Impôts et des codes sectoriels minier et pétrolier, restent les plus onéreuses.

Telle est l'économie de la présente Communication relative aux coûts des exonérations fiscales et douanières accordées au titre du premier trimestre 2021, soumise à l'approbation du Conseil des Ministres.

**Le Ministre du Budget
et du Portefeuille de l'Etat**

Moussa SANOGO

Annexe 1 : Graphique décrivant l'évolution annuelle des dépenses fiscales effectives de la DGI et de la DGD de 2016 à 2020 (Montants en milliards de FCFA)



Source : Rapports d'évaluation des dépenses fiscales de 2016 à 2020 et Communication en Conseil des Ministres relative aux coûts des exonérations accordées à fin décembre 2020

Annexe 2 : Montants globaux des exonérations fiscales et douanières à la fin mars.

(Montants en millions de FCFA)

	Exonérations à fin mars 2020			Exonération à fin mars 2021			Ecart	
	Nb Bénéficiaires	Montants	%	Nb Bénéficiaires	Montants	%	Montants	%
DGI	9 537	27 617,3	35,7%	10 948	31 841,4	36,6%	4 224,1	15,3%
DGD	382	49 826,2	64,3%	350	55 259,8	63,4%	5 433,5	10,9%
TOTAL	9 809	77 443,5	100%	11 226	87 101,2	100%	9 657,6	12,5%

Annexe 3 : Répartition des exonérations à fin mars par nature d'impôts, droits et taxes.

(Montants en millions de FCFA)

	A fin mars 2020			A fin mars 2021		
	Montants des exonérations	Recettes collectées (*)	En % des recettes	Montants des exonérations	Recettes collectées (*)	En % des recettes
TVA	53 368,7	274 720,3	19,4%	59 597,8	303 073,2	19,7%
DD	13 077,7	107 121,7	12,2%	14 954,7	112 157,5	13,3%
DDC	139,7	22 236,4	0,6%	93,9	23 054,4	0,4%
BIC		48 346,3	-		61 285,8	0,0%
PATENTES	2 760,8	38 951,8	7,1%	2 135,6	38 568,2	5,5%
RSTA	826,8	11 568,8	7,1%	1 138,5	12 312,0	9,2%
PCS+PCC+PUA	702,9	14 542,9	4,8%	913,3	16 305,8	5,6%
ACCISE	746,4	8 676,8	8,6%	1 509,6	9 620,9	15,7%
TUB+TUF	2 531,1	56 531,1	4,5%	5 220,4	107 174,1	4,9%
AUTRES	3 289,5	497 890,7	0,7%	1 559,7	635 619,1	0,2%
TOTAL	77 443,5	1 080 586,8	7,2%	87 123,7	1 319 170,9	6,6%

(*) Recettes brutes DGI+DGD

Source : DGI + DGD

Annexe 4 : Coûts des exonérations par source légale à fin mars.

(Montants en millions de FCFA)

Sources légales	Exonérations à fin mars 2020		Exonérations à fin mars 2021		Ecart 2021/2020	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Autres lois et dispositions diverses	2 260,7	2,9%	2 012,7	2,3%	-247,9	-11,0%
Conventions, traités et accords internationaux (y/c Coopération militaire)	6 803,8	8,8%	4 411,2	5,1%	-2 392,6	-35,2%
Conventions avec l'Etat	32 444,8	41,9%	49 132,7	56,4%	16 687,8	51,4%
Régime minier	10 779,7	13,9%	6 799,4	7,8%	-3 980,3	-36,9%
Régime pétrolier	3 637,9	4,7%	4 860,1	5,6%	1 222,2	33,6%
Régimes du code des investissements	5 673,7	7,3%	2 891,1	3,3%	-2 782,6	-49,0%
Régimes francs	270,8	0,3%	151,9	0,2%	-119,0	-43,9%
Code général des Impôts	14 364,0	18,5%	15 783,7	18,1%	1 419,7	9,9%
Code des douanes	42,9	0,1%	1,1	0,0%	-41,9	-97,5%
Régimes de l'habitat et des logements économiques et sociaux	1 165,1	1,5%	1 079,8	1,2%	-85,3	-7,3%
TOTAL	77 443,55	100%	87 123,66	100%	9 680,1	12,5%

Source : DGI + DGD